



CONSEIL COMMUNAL
GLAND

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 10 septembre 2015

Le président, M. Daniel Calabrese remercie l'orateur M. Boris Vetsch, municipal à Borex et membre du CODIR du Conseil régional ainsi que Mmes et MM. les Conseillers qui ont assisté à la séance de présentation et d'information sur le DISREN, puis ouvre la séance, il est 20h.

Il remercie également Mmes et MM. les Municipaux et MM. Daniel Bussy huissier et Pierre Brügger huissier-suppléant pour leur présence et la préparation de la salle ainsi que le personnel communal des Services de conciergerie pour la mise en place de celle-ci. Il salue le public ainsi que les représentants de la presse.

En guise de clin d'œil à chaque début de Conseil, une citation qui certainement fera sourire ou réfléchir sera sur l'écran et pour ce soir:

«En politique, il faut donner ce qu'on n'a pas, et promettre ce qu'on ne peut pas donner.» Louis XI

En préambule, le président rappelle quelques usages de notre Conseil communal:

- La parole est demandée en levant la main.
- Les intervenants se lèvent lors de leur prise de parole et débutent par une phrase du type «Monsieur le Président, chères Conseillères et chers Conseillers».
- On n'interrompt pas un intervenant pendant sa prise de parole, par politesse.

Merci pour l'observation de ces quelques règles.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 55 Conseillers et Conseillères.

13 personnes sont excusées (Mmes Katia Annen, Claudine Bovet, Valérie Cornaz-Rovelli et MM. Heinz Beutler, Arthur Bigler, Gregory Bovet, José Da Silva, Olivier Fantino, Cyril Gallay, Johnny Khamisse, Larry Sarrasin, Christian Vernex, Marek Swierkosz).

2 absents (Mme Stella Motta Larrivé, M. Lee Kaufmann).

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Le président implore la bénédiction divine sur l'Assemblée.

Le président s'assure que chaque Conseiller-ère a été régulièrement convoqué-e et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour.

Le Bureau n'a pas reçu de motion, de postulat, ni d'interpellation.

L'ordre du jour est donc le suivant:

1. Appel et ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 18 juin 2015.
3. Communications du Bureau.
4. Assermentation de 4 Conseillers-ères
5. Communications de la Municipalité.

Préavis avec décision en un seul débat

6. **Préavis N° 87** relatif à l'octroi d'un crédit complémentaire pour la réalisation des équipements (accès ferroviaire et routier) de la parcelle N°436 au lieu-dit «En Vertelin».

Préavis avec décision

7. **Préavis municipal N° 85** relatif à l'arrêté d'imposition 2016.
8. **Préavis municipal N° 86** relatif à la modification de l'article 45, lettre c, du Règlement du Conseil communal.

Première lecture

9. **Préavis municipal N° 88** relatif au dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN).
10. **Préavis municipal N° 89** concernant l'indemnisation des membres de la Municipalité pour la législature 2016-2021.

Autres objets

11. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de Mme Charlotte Gabriel «A bas l'abstentionnisme».

Divers

12. Nomination d'un délégué au Conseil d'Etablissement primaire et secondaire.
13. Nomination d'un membre à la Commission du Plan de zones.
14. Nomination d'un délégué au Conseil intercommunal du Conseil régional.
15. Divers + propositions individuelles.

- La discussion est ouverte sur cet ordre du jour.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

L'ordre du jour est accepté, sans avis contraire ou abstention.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 18 juin 2015.

- La discussion est ouverte.
- M. Rohrer, au nom de Mme Girod, fait part de 2 corrections en page 17: 5^e ligne: il faut lire ... le *Conseil de Direction* a repris cela et non le Conseil d'Etablissement a repris; 8^e ligne: ... de Gland, que *se déroulera* ce camp et non que c'est déroulé ce camp.
- Ces corrections sont portées au procès-verbal de ce soir.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

A une large majorité, sans avis contraire, ni abstention signifiée, le Conseil communal accepte le procès-verbal modifié de la séance du Conseil communal du 18 juin 2015.

3. Communications du Bureau

- Le 9 juillet a eu lieu la passation des pouvoirs entre l'ancien et le nouveau Bureau.
- Le 14 juillet, le président a participé à l'Open Air avec la projection du film "La famille Bélier", film que le président conseille de visionner en cette année électorale. On y trouvera quelques

sympathiques exemples de comment "mener" une conférence devant les futurs électeurs ou quelques idées d'affiches originales.

- Le 27 juillet, le Bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation du Conseil de ce soir.
- Le 1er Août, le président accompagné d'une partie de la Municipalité a participé au traditionnel cortège suivi de la partie officielle. Son discours à porter sur le sujet: " Démocratie : de la genèse à l'apocalypse...".
- Le 4 août, reçu de Mme Emilie Chitra un courriel suivi d'une lettre informant de sa démission du Conseil communal au 31 juillet. Lecture en est faite.
- Le 18 août, reçu la démission de M. Serge Regazzoni du Conseil communal pour le 31 août. Lecture en est faite.
- Le 20 août, votre serviteur et votre secrétaire ont rencontré M. Gaiani afin de préparer les élections fédérales du 18 octobre.
- Le 24 août, reçu la démission de M. Pascal Regazzoni du Conseil communal pour le 31 août. Lecture en est faite.
- Le président, au nom de la population glandoise et de son Conseil communal, remercie Mme Chitra et MM. P. et S. Regazzoni pour leur engagement citoyen ainsi que pour tout le travail qu'ils ont accompli au sein de notre Conseil communal.
- Le 25 août, reçu un courrier de remerciements de la part de M. le Pasteur Thomas Salamoni pour la mise à disposition du collège de Grand-Champ lors des Crazy Games 2015. Lecture en est faite.
- Le 31 août, le Bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation du Conseil du 8 octobre.
- Le 2 septembre, la secrétaire accompagnée par M. Jérôme Ischi de l'Administration communale ont suivi une formation sur le système informatique Votelec qui sera utilisé pour les élections fédérales du 18 octobre.
- Le 2 septembre, le président s'est rendu à la séance d'information sur les finances communales. Cette présentation faisait suite à un postulat de M. Labouchère déposé le 30 avril 2015. Merci à MM. Daniel Collaud et Gianni Saitta, économiste et conseiller en finances publiques pour leur présentation fort claire et intéressante.
- Le 9 septembre, le président s'est rendu à la projection du film «La cour de Babel» qui était organisée en collaboration avec Gland'écran, Vision du réel et la Commission d'intégration.

4. Assermentation de 4 Conseillers-ères

- M. Uebelhart, au nom du groupe Les Verts, présente Mme Caroline Han-Felix en remplacement de M. Jérôme Ghedira. Mme Han-Félix a 43 ans, elle est française et vient de se marier. Elle a une profession d'éducatrice spécialisée et travaille dans les Etablissements publics pour l'intégration à Genève. Mme Han-Felix consacre son temps à trouver des solutions d'intégration autant pour des personnes à handicap physique que psychique. Sensible à l'environnement et à la qualité de vie à Gland, elle a décidé de consacrer du temps et de l'énergie en s'engageant dans notre Conseil. Merci de lui réserver bon accueil.
- Mme Weber, au nom du PLR, présente M. Nicolas Aubry en remplacement de Mme Emilie Chitra. M. Aubry est né à la Chaux-de-Fonds, il y a 37 ans. Il vit à Gland depuis 2007 et est marié depuis 2013. Sa maman est jamaïcaine et son papa suisse. M. Aubry a étudié les sciences informatiques, business and management aux Etats-Unis. Arbitre de football depuis l'âge de 14 ans, il est nommé coordinateur des arbitre FIFA durant les Jeux Olympiques d'Atlanta. Il a continué à arbitrer sur le Continent américain jusqu'à son retour en Suisse en 2000. Il travaille chez EMC Computers Systems à Genève. Ses loisirs sont: la course à pied, le tennis, le ski, la natation, la cuisine et les voyages. Merci de lui réserver bon accueil.
- M. Di Felice, au nom de l'UDC, présente Mme Emmanuelle Cosendai en remplacement de M. Serge Regazzoni et M. Patrick Wegmann en remplacement de M. Pascal Regazoni.

Mme Cosendai, née en 1977, est originaire de Sassel dans la Broye vaudoise et a passé son enfance à Genolier où elle a suivi sa scolarité. En 1994, elle opte pour une formation à la Poste, formation qu'elle effectue à Nyon. Mme Cosendai arrive à Gland en 2000. C'est une figure bien connue des habitants de notre ville et vous l'avez certainement déjà croisée au guidon de son vélomoteur jaune lors de sa tournée. Sympathisante de notre groupe depuis le début, c'est récemment qu'elle a décidé de franchir le pas pour nous rejoindre au Conseil. Durant son temps libre, Mme Cosendai s'adonne au jardinage sur la parcelle des jardins familiaux; le modélisme et la peinture abstraite font également partie de ses hobbies. Merci de lui réserver bon accueil.

M. Wegmann est né à Kobe au Japon en 1965, puis il arrive en Suisse à l'âge de 14 ans, il rejoint Gruyères pour y apprendre le français et terminer sa scolarité entre 1978 et 1982. Ensuite, il entre à l'école Lémania et en sort avec un diplôme de commerce; il poursuit sa formation avec un diplôme de technicien en marketing SAWI et un diplôme de management à l'IMD de Lausanne. Il est marié à Isabelle, ils sont les heureux parents de 4 enfants et résident à Gland depuis 1997.

M. Wegmann a suivi également un certain nombre de cours et formation dans les domaines suivants: gestion (gestion du temps, négociations, gestions des conflits) et de la conduite (équipes performantes, séances actives, gestion de projets). Côté professionnel, il a travaillé 14 ans chez Swissair; après divers mandats dans des entreprises actives dans la bijouterie, il rejoint un géant de l'agro-alimentaire pour un mandat comme chef de projet et marketing ayant pour objet le lancement d'une célèbre machine à thé au pays du Soleil levant. Polyglotte, M. Wegmann, outre le français et le japonais, pratique également l'anglais, l'allemand et l'italien. Merci de lui réserver bon accueil.

- Le président invite Mmes Caroline Han-Félix, Emmanuelle Cosendai et MM. Nicolas Aubry, Patrick Wegmann à venir devant le Bureau afin de prêter serment. Il demande au Conseil, à la presse et au public de se lever pour l'assermentation.
- Les nouveaux Conseillers, après lecture du serment, promettent de le respecter.
- Le président les félicite et les invite à rejoindre les rangs du Conseil.

Compte tenu de ces assermentations, le nombre de Conseillers présents passe à 59.

5. Communications de la Municipalité

Gérald Cretegnny, syndic (Administration générale. Ressources Humaines. Relations publiques).

En préambule, M. le Syndic prie d'excuser l'absence de Mme la Municipale Christine Girod. En effet, Mme Girod représente la Municipalité à l'assemblée de l'UCV et de l'AdCV qui se tient à Yverdon, où des prises de positions importantes doivent être prises concernant la réforme fiscale des entreprises (RIE III) ainsi que celles pour la réforme parascolaire.

Il remercie les Conseillers qui ont pris part à la séance d'information sur le DISREN.

- **Personnel:** départ: 30 août 2015 de Mmes Sarah Zumbrunnen, collaboratrice au Contrôle des habitants et Lucinda Von Muralt, apprentie d'exploitation. Arrivées: 27 août de M. Pierre Maillard, apprenti agent d'exploitation; 22 septembre de Mme Barbara Konrad, Conseillère école-famille; 1^{er} octobre de M. José Caiano, Assistant sécurité publique (ASP). 1 poste est au concours pour une collaboratrice au Contrôle des habitants.
- **Divers:** NRTV a repris ses activités dans le cadre d'une nouvelle organisation et la Municipalité a décidé de recontacter NRTV afin de connaître les objectifs et le cadre dans lequel va se développer cette télévision. Pour information, M. Gilles Davoine est membre du comité de NRTV.

M. Olivier Fargeon, municipal (Equipements et espaces verts. Gestion des déchets).

• **Divers:** la Municipalité, ayant pris acte de la demande de Mme Cornaz-Rovelli lors du dernier Conseil, a fait installer début juillet par la Voirie, un élément permettant le parcage des vélos sur le site de la plage.

Quant à la seconde demande de Mme Cornaz-Rovelli, concernant la réalisation d'un abri bus sis à la route de Luins, il n'est pas possible de répondre favorablement, car rien n'est prévu à court ou moyen terme en termes d'infrastructure par la région sur les lignes, hors du TUG.

• **Routes:** la mise en service du giratoire de la "Bergerie" a été réalisée dans les délais. Il reste à mettre en place les éléments floraux sur la pastille centrale afin de mettre en valeur l'œuvre déjà installée. Suite à trois interventions en une semaine, il a été constaté qu'il existe un risque suivant la luminosité; certains automobilistes suivent l'ancien marquage et se retrouvent dans le mauvais sens. Des instructions ont été données pour entreprendre un fraisage urgent de l'ancienne ligne et ainsi sécuriser cette zone.

• **Eclairage:** afin d'améliorer les conditions d'entraînement sur les terrains de sport des Perreretts, il a été ajouté 2 projecteurs sur le terrain côté Lausanne, permettant ainsi de répondre aux sollicitations de 3 sociétés utilisant ces espaces en nocturne. Cela permettra de moins utiliser le terrain principal qui demande une grande attention de la part du Service des Espaces verts. L'opportunité de récupérer ces projecteurs s'est présentée grâce à un renouvellement d'infrastructure d'une commune voisine. La SEIC a offert la possibilité de les intégrer à un moindre coût (5'000.-).

• **Brocante:** le 12 septembre se tiendra de 10h00 à 12h00, la traditionnelle brocante gratuite à la déchèterie. Les objets encore utilisables peuvent être amenés entre 9h00 et 10h00, ils y trouveront certainement preneurs et connaissons peut-être une nouvelle vie.

Avec l'arrivée de M. Daniel Richard, le nombre de Conseillers présents passe à 60.

M. Daniel Collaud, municipal (Finances. Promotion économique. Sports. Santé. Domaines et forêts).

• **Finances:** en regard de la trésorerie et de l'avancement des divers préavis validés par le Conseil, il a été renouvelé un emprunt de 7 mio pour une durée de 2 mois, au taux de 0,00% et augmenté l'emprunt de 2,5 mio à 5 mio pour une durée 2 mois, au taux de 0,03%. Il est important de bien analyser le marché pour savoir à quel moment nous désirons et devons passer à long terme.

Reçu le décompte final des péréquations 2014 avec un retour en faveur de la ville de CHF 1'688'041.- se décomposant de la manière suivante: CHF 638'101.- pour la facture sociale (péréquation indirecte); CHF 1'018'838.- pour la péréquation directe; CHF 31'101.- pour la réforme policière. Cela s'explique de la manière suivante: a) au 31 décembre 2014, croissance plus importante de la population, grâce aux arrivées à Eikenøtt ce qui donne un retour au niveau de la péréquation directe et en fonction du nombre d'habitants une bonne surprise; b) nous avons un versement sur une des péréquations de 14 points et sur l'autre de 19 points et que la valeur de notre point a progressé d'une façon plus modérée que le reste du Canton ou de la région, cela veut dire que nous avons payé moins et ce sont les autres qui ont davantage contribué pour nous; c) par rapport aux différents éléments qui étaient aléatoires, nous avons eu un acompte qui a été versé trop important, vu qu'on a touché des droits de mutation et gains immobiliers moins important que ce qui avait été planifié.

Le 2 septembre a eu lieu la séance publique sur les finances communales avec comme éléments: péréquation – recettes fiscales – charges fédérales – cantonales – intercommunales – communales – quel marge de manœuvre? Ce fut un succès avec d'excellents échanges de discussion, merci aux personnes présentes. La présentation sera annexée au PV.

• **Santé:** le projet du nouvel EMS avance selon le planning établi; la mise à l'enquête est prévue pour la fin de l'année avec une présentation finale du projet qui doit avoir 80% des devis rentrés pour septembre 2016 au niveau de la Commission d'évaluation du Canton.

- **Sport:** la patinoire mobile ouvrira du 20 novembre 2015 au 28 février 2016. Le responsable en sera M. Hugo Schüpbach à qui la Municipalité a renouvelé sa confiance.

M. Thierry Genoud, municipal (urbanisme et bâtiments).

- **UAPE Perrerets:** le 31 août, entrée en fonction de l'UAPE ''Uni'vert'', géré par la Ruche. La Pause-Déj emménagera dans ses nouveaux locaux au rez-de-chaussée à la fin de septembre, reste quelques travaux encore à terminer. Les 3 classes situées au dernier étage seront terminées pour la fin de cette année et seront opérationnelles pour le début 2016 comme prévu d'entente avec la Direction de l'Etablissement primaire. Le 3 novembre, dès 18h45, est prévue l'inauguration en présence de Mme la Conseillère d'Etat Nuria Gorritte. Prochainement une invitation parviendra aux membres du Conseil communal une invitation; merci de réserver cette date.
- **Rénovation du collège des Perrerets:** fin de la première étape des bâtiments A, B, C de cet important chantier. Tout s'est bien passé grâce à l'architecte, M. Longchamp, à la plupart des entreprises qui ont joué le jeu, aux relations et collaborations avec la Direction de l'Etablissement ainsi que les concierges et le chef de projet, M. Eric Ducret. Aux vacances d'automne, tout sera terminé et le collège pourra reprendre une vie normale. Viendra ensuite la deuxième partie de la rénovation, bâtiments D''gym et piscine'' et E.
- **PPA «La Combaz»:** reçu les remarques de tous les Services de l'Etat, il reste un peu de ''cosmétique'' à faire. En attente encore du retour de l'examen préalable du Service des routes de l'Etat de Vaud pour le carrefour à feux qui prendra place sur l'avenue du Mont-Blanc. La mise à l'enquête publique est prévue pour cet automne.
- **PDCOM:** en attente du retour de l'examen préalable, un peu retardé, de la part du Canton. Il sera présenté à la Commission du Plan de zones et au Conseil communal après la consultation publique de 30 jours. En parallèle, l'étude du PGA arrive dans le concret, la première séance de travail avec la Municipalité est agendée le 18 septembre.
- **Etude de satisfaction à Eikenøtt:** le volet ''quantitatif'' est arrivé à son terme et sera développé d'ici à fin octobre. Sur l'ensemble du quartier, plus de 30% de réponses sont parvenues c/o Losinger sur environ 400 lettres envoyées; la moitié des réponses mentionnaient être d'accord de continuer dans ce volet. Les résultats de cette étude seront donnés en fin d'année.

Mme Isabelle Monney, municipale (Affaires sociales. Culture. Culte).

- **Aide individuelle au logement (AIL):** actuellement, 38 personnes bénéficient de l'AIL. Depuis le début 2015, 12 nouvelles demandes ont été acceptées et 15 refusées.
 - **Fête multiculturelle:** aura lieu le 13 septembre dès 11h00 à la Salle communale. Comme chaque année, divers stands de nourriture et groupes de musique seront présents pour faire découvrir d'autres traditions culinaires et culturelles. La Commission en partenariat avec Gland'écran, Visions du Réel et le Bureau cantonal de l'intégration (BCI) a organisé le 9 septembre la soirée en lien avec la Fête, au Théâtre de Grand Champ. Le film «la Cour de Babel» de Julie Bertucelli a été projeté gratuitement. En matinée, 140 élèves de l'Etablissement secondaire ont pu assister à la projection de ce film avec leurs professeurs qui les ont préparés en amont grâce à un dossier pédagogique.
 - **Culture: Rond-Point de la Bergerie:** une magnifique sculpture de l'artiste Etienne Krähenbühl a été installée. Il s'agit d'une feuille mobile en korten de 4,5 m sur 2,5 m et malgré son poids conséquent de 400 kg, elle semble virevolter sur la pastille du rond-point recouverte de 2'000 petits lierres. Une invitation à son inauguration vous sera adressée. A saluer le travail de collaboration entre les Services de la culture et des Espaces verts ainsi que de l'artiste en travaillant main dans la main pour arriver à ce splendide résultat.
- Place de la gare: le 15 septembre est prévu l'installation de la sculpture ''Toni'' d'Ignazio Bettua. Les Espaces verts, l'entreprise Perrin et la SEIC sont occupés à préparer le terrain afin de l'accueillir.

Ce projet de la Commission culturelle va prendre place à la gare et a pu être réalisé grâce au Fonds d'œuvres culturelles et aux soutiens de l'entreprise Perrin et de la SEIC.

Nouvelle saison culturelle: la brochure présente la première partie du programme de septembre à janvier 2016 et va être distribuée dans les boîtes aux lettres. La saison se veut gaie, colorée et dynamique avec possibilité d'assister à des concerts de musique classique proposés par les Concerts de Gland, à du théâtre et à de l'humour proposés par Evento. Le Service de la culture propose une saison jeune public: événements cinéma avec Gland'écran et cafés concerts, sans oublier les différents rendez-vous des salons des Peintres et sculpteurs de la Côte ainsi que celui du week-end des artisans. Nouveauté pour cette année, des PASS'culture sont proposés: CHF 200.- le PASS'partout pour 10 spectacles et CHF 100.- le PASS'famille pour 10 spectacles; tous deux sur propositions du Service de la culture. Il est possible d'acheter les places sur la billetterie informatisée de la commune et pour les abonnements, il faut s'adresser directement auprès d'Evento ou des Concerts de Gland. Le Théâtre de Grand-Champ, l'Usine à Gaz et le Casino Théâtre de Rolle participent à la nouvelle offre de mobilité de Régionyon pour le jeune public. Cette offre s'appelle «1,2,3... allons au théâtre». Elle propose un rabais de CHF 5.- par place pour toutes les personnes qui se rendront au théâtre en transports publics.

Mme Christine Girod, municipale (Accueil Petite enfance. Jeunesse. Ecole).

M. Rohrer remplaçant Mme Girod fait part des communications de Mme la Municipale.

- **Rentrée scolaire 2015 - 2016:** a eu lieu le 24 août. L'Etablissement primaire accueille 1158 élèves répartis dans 57 classes et l'Etablissement secondaire 449 élèves répartis dans 23 classes. Le total des élèves glandois est de 1607, soit une augmentation de 50 par rapport à la rentrée 2014-2015.
- **Bibliothèque:** change de système informatique et entre dans le réseau romand (RERO). Les usagers, dès mi-septembre, recevront une carte de lecteur et devront la présenter lors des prêts. Cette carte sera également valable dans les autres bibliothèques du Canton, cela permettra de pouvoir accéder à un volume beaucoup plus large d'ouvrages. Cette migration informatique a demandé un grand travail à nos bibliothécaires, merci pour leur implication dans ce dossier.
- **Jeunesse:** dès le 1^{er} septembre, Espace Prévention a délégué M. Brice Doh comme travailleur social de proximité sur le territoire glandois. M. Doh est déjà connu à Gland puisqu'il travaille depuis trois ans comme TSP dans le district. Sa connaissance des jeunes de Gland et son implication dans divers dossiers lui permettront certainement de s'intégrer rapidement au sein de notre population. Nous lui souhaitons la bienvenue.
- **"Littering":** plus de huitante propositions nous sont parvenues, suite au concours lancé dans les écoles en juin dernier, pour baptiser notre logo poubelle. Trois propositions ont nominées, et le gagnant sera récompensé lors d'une invitation qui aura lieu le 30 septembre à 17h00, à la Salle communale.
- **"Gland ça marche!":** le 3 octobre aura lieu la première édition de "Gland ça marche!" Dès 13h30, départ du quartier Eikenøtt pour un parcours à pied dans les rues de Gland. Des stands seront proposés aux marcheurs au collège des Perrerets, à l'Administration communale, à la gare, au collège de Mauverney et à Montoly. A la fin, tout le monde se retrouvera à Eikenøtt où des stands de grillades, pâtisseries et buvettes seront installés, pour un moment convivial. Le but de cette journée initiée par le Conseil d'Etablissement est de rassembler la population par une marche en reliant les quartiers et de faire découvrir notre commune par un petit quiz. Est à souligner, la participation d'un comité très actif, le soutien de sponsors et du personnel de la commune; merci à chacun.
- **Conseil d'Etablissement:** prochaine réunion le 26 octobre à 20h00.

M. Michael Rohrer, municipal (Sécurité publique. Population. Transports publics).

- **EVAM:** vu le nombre de requérants arrivant en Suisse, l'abri PC des Perrerets a été réquisitionné par le Canton. Il a ouvert ses portes dans la seconde moitié de juillet et accueille actuellement 50 réfugiés, dont une bonne moitié d'Erythréens. Ceux qui sont actuellement présents ont un statut légal et un permis, ce qui n'était pas le cas lors de l'accueil précédent. Ces requérants vont 2 à 3 fois par semaine à Lausanne pour y suivre des cours de français. La situation aux Perrerets est très calme, il n'y a pas d'incidents à déplorer pour le moment. L'ouverture d'un abri PC à Nyon a fait augmenter le nombre de requérants venant au centre d'accueil de jour. Nous avons des séances régulières avec l'EVAM, la gendarmerie, les ASP et bénévoles pour faire le point de la situation. La collaboration avec la gendarmerie est excellente et son engagement pour que tout se passe pour le mieux est à relever.
- **SDIS:** le 1er septembre, une délégation du CODIR du SDIS s'est rendue à Lausanne afin de trouver une solution avec la commune de Bassins. Cette dernière ne désire pas intégrer l'Association intercommunale, mais y être associée par un contrat de droit administratif. Les négociations vont donc reprendre afin de pouvoir arriver à une solution acceptable pour tous.
- **Naturalisations ordinaires:** accordées à Mme Samia Benmeziane et MM. Pierre Briant, Philipp de Neef et Vincenzo Pascarella.
- **Naturalisations facilitées:** accordées à Mme Lidia Redomero et M. Michaël Aguiar Nunes.

PREAVIS AVEC DECISION EN UN SEUL DEBAT

6. Préavis N° 87 relatif à l'octroi d'un crédit complémentaire pour la réalisation des équipements (accès ferroviaire et routier) de la parcelle N°436 au lieu-dit «En Vertelin».

Le président remercie les responsables des groupes qui durant la pause estivale ont su promptement trouver des commissaires qui ont répondu présent et rendu leur rapport dans les temps, de même que les membres de la COFIN.

- M. Grandjean, rapporteur de la Commission technique lit le vœu et l'amendement proposé par la dite-Commission:

«D'amender les rubriques «Divers et imprévus» en les diminuant et en les ramenant à 5% soit, de retrancher le montant de CHF 29'549.- au crédit demandé». Au vu de ce qui précède, la Commission à l'unanimité recommande d'accepter le préavis N° 87 amendé, soit:

- d'accorder le crédit complémentaire de CHF 224'832.- et d'autoriser la Municipalité à financer les équipements de la parcelle N° 436 au lieu-dit "En Vertelin";
- d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 224'832.-;

- M. Barioni, rapporteur de la Commission des Finances tient à remercier au nom de la COFIN, la Commission technique pour son amendement financier qui va sans doute accentuer la confusion sur les rôles des Commissions ad'hoc et COFIN, puis lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté, soit:

- d'accorder le crédit complémentaire de CHF 254'381.- et d'autoriser la Municipalité à financer les équipements de la parcelle N° 436 au lieu-dit "En Vertelin";
- d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 254'381.-;

- Le président constate que les conclusions des deux Commissions vont dans le même sens que les conclusions de la Municipalité, mais que la Commission technique propose un amendement. La procédure sera la suivante: ouverture de la discussion sur le préavis en général puis, ouverture de la discussion sur l'amendement et votation sur ce dernier. Pour terminer, ouverture de la discussion sur le préavis amendé (ou non) et votation sur le préavis amendé (ou non).

- La discussion est ouverte sur le préavis en général.

- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- La discussion est ouverte sur l'amendement.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close et il est passé au vote.

Décision

L'amendement est accepté par 46 oui, 7 non et 3 abstentions significatives.

- La discussion est ouverte sur le préavis amendé.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close et il est passé au vote.

Décision

A une large majorité, sans avis contraire, 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis amendé N° 87 relatif à l'octroi d'un crédit complémentaire pour la réalisation des équipements (accès ferroviaire et routier) de la parcelle N°436 au lieu-dit «En Vertelin». Soit: «D'amender les rubriques «Divers et imprévus» en les diminuant et en les ramenant à 5% soit, de retrancher le montant de CHF 29'549.- au crédit demandé»; - d'accorder le crédit complémentaire de CHF 224'832.- et d'autoriser la Municipalité à financer les équipements de la parcelle N° 436 au lieu-dit "En Vertelin"; - d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 224'832.-;

PREAVIS AVEC DECISION

7. Préavis municipal N° 85 relatif à l'arrêté d'imposition 2016.

- Mme Weber, rapporteur de la Commission des Finances, lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte sur le préavis municipal, l'arrêté d'imposition et le rapport de la Commission des Finances.
- M. Collaud: fait part des corrections suivantes: Arrêté d'imposition, Article premier, il faut bien lire dès le 1^{er} janvier 2016 et non 2015, en dernière page, ainsi adopté ... dans sa séance du 10 septembre et non du 18 juin 2015 et dans le préavis N°85, 2^e page: Le Conseil communal vu le préavis N°85 relatif à ... et non N° 76. Il prie les Conseillers d'excuser ces imprécisions, lesquelles seront corrigées pour l'envoi à la Préfecture.
- Mme Villaine: chacun sait que la proposition portant sur l'augmentation d'impôts liée à la piscine a été balayée lors du référendum, il y a quelques mois. Elle regrette la frilosité de la Municipalité en ne revenant pas avec une augmentation d'impôts ne tenant plus compte de la piscine et en restant sur ses acquis.
- M. Collaud: dans toutes les conférences, la Municipalité et lui-même ont bien précisé qu'avec ou sans l'accord du Conseil et de la population, ils ne reviendraient pas devant le Conseil avec une augmentation. Durant toute la campagne, il a été clairement mentionné qu'il n'y aurait pas de hausse s'il y avait refus des citoyens et ce n'était pas par rapport à la piscine; il ne faut pas mélanger les choses.
- M. Froidevaux: il y a une certaine sagesse de la part de la Municipalité et de la Commission de respecter la volonté populaire que l'on peut regretter, mais cette sagesse ni la Municipalité, ni la Commission n'avaient le choix. Il est possible de montrer son inconfort par rapport à ce choix et par rapport à une situation financière préoccupante, aussi le groupe socialiste s'abstiendra sur le vote de l'arrêté d'imposition et il invite les Conseillers partageant ce sentiment de s'abstenir également.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.
- Il est passé au vote sur l'arrêté d'imposition 2016.
- Ouverture de la discussion sur l'Article premier, points 1 à 11.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *L'Article premier, point 1 à 11 est accepté par 40 oui, aucun non, 17 abstentions significatives.*

- Ouverture de la discussion sur l'Article 2.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *L'Article 2 est accepté par 43 oui, aucun non, 16 abstentions significatives.*
- Ouverture de la discussion sur l'Article 3.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *L'Article 3 est accepté par 43 oui, aucun non, 15 abstentions significatives.*
- Ouverture de la discussion sur l'Article 4.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *L'Article 4 est accepté par 43 oui, aucun non, 16 abstentions significatives.*
- Ouverture de la discussion sur l'Article 5.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *L'Article 5 est accepté par 44 oui, aucun non, 13 abstentions significatives.*
- Ouverture de la discussion sur l'Article 6.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *L'Article 6 est accepté par 45 oui, aucun non, 13 abstentions significatives.*
- Ouverture de la discussion sur l'Article 7.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *L'Article 7 est accepté par 45 oui, aucun non, 8 abstentions significatives.*
- Ouverture de la discussion sur l'Article 8.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *L'Article 8 est accepté par 45 oui, aucun non, 14 abstentions significatives.*
- Ouverture de la discussion sur l'Article 9.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *L'Article 9 est accepté par 45 oui, aucun non, 14 abstentions significatives.*
- Ouverture de la discussion sur l'Article 10.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *L'Article 10 est accepté par 46 oui, aucun non, 13 abstentions significatives.*
- Ouverture de la discussion sur l'Article 11.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *L'Article 11 est accepté par 46 oui, aucun non, 13 abstentions significatives.*
- Ouverture de la discussion sur l'ensemble du préavis et l'arrêté d'imposition.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

Par 42 oui, 1 non, 16 abstentions significatives, le Conseil communal accepte le préavis N° 85 relatif à l'arrêté d'imposition 2016, soit:

- *d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2016 tel que proposé par la Municipalité;*
- *de transmettre cet arrêté au Conseil d'Etat pour approbation.*

8. Préavis municipal N° 86 relatif à la modification de l'article 45, lettre c, du Règlement du Conseil communal.

- Mme Wegmann, rapporteur de la Commission des Finances, lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.

• M. Froidevaux: désire déposer l'amendement suivant pour l'article 45: « *ne pas modifier la lettre c* » « *rajouter une lettre f: les préavis excédant CHF 300'000.- ou générant des charges d'exploitation annuelles supérieures à CHF 75'000.-* ». A son sens, la proposition faite par la Municipalité et acceptée par la Commission pose quelques problèmes, notamment une confusion entre ce que sont les crédits supplémentaires et complémentaires au budget, choses qui sont peu nombreuses dans notre commune. Les crédits supplémentaires au budget d'investissement, ce qu'il y a eu avec le préavis 87 et puis les préavis et crédits d'investissement de base. Dans l'esprit de la Municipalité et de la Commission, il lui semble que c'est bien sur le point c, c'est-à-dire les préavis que l'on souhaite mettre une limite au-delà de laquelle la Commission des finances se penche sur le projet; d'où cette proposition d'amendement consistant à séparer la question des crédits supplémentaires au budget et aux comptes qui resteront soumis à la Commission des finances, quel qu'en soit le montant et d'introduire un nouvel alinéa avec une nouvelle lettre concernant cette fois les préavis et il propose d'augmenter la somme prévue. En effet, il a repris les préavis depuis le début de la législature et c'est un peu plus de 25% des préavis qui sont en-dessous de CHF 100'000.- ce qui fait encore beaucoup de préavis à traiter par la Commission des finances; de monter à CHF 300'000.- lui semble une bonne chose permettant de simplifier le travail de tout le monde et permet de traiter les préavis d'un certain montant. Cet amendement permet d'apporter une clarification sur ce qu'est un crédit complémentaire et à éviter un flou juridique puisque cela pourrait poser un problème si l'on confond les crédits supplémentaires au budget et les crédits d'investissements avec des préavis normaux. La Commission des finances pourrait alors faire son travail lors des montants importants et pour des montants moins importants, la Commission technique ad hoc suffirait et pourrait déposer des amendements financiers. Merci de soutenir cet amendement.

• Le président: il s'agit de 2 amendements? 1) de laisser le point c inchangé et 2) rajouter le point f.

• M. Froidevaux: non, l'un ne va pas sans l'autre, il faut un peu de cohérence. Il paraît difficile de séparer les 2 amendements.

• M. Collaud: relève que M. Froidevaux avait transmis à la Municipalité les informations de ce qu'il avait demandé et obtenu comme réponse du Service des communes. La Commission des finances en avait aussi eu copie. Le RCCcom prévoit ainsi 4 sortes de dépenses supplémentaires, les dépenses non budgétisées, les dépenses imprévisibles et exceptionnelles, les crédits d'investissement et les dépassements de crédits d'investissement. Il est dit aussi qu'il revient au Conseil d'insérer dans son Règlement s'il souhaite que la Commission des finances se prononce sur tout ou partie des dépenses précitées ou sur un certain montant de ces dépenses ou encore dans leur totalité. Pourquoi avoir pris les montants de CHF 200'000.- et de CHF 50'000.-? Il s'agissait d'un gentleman agreement qui avait été fait lors de la réunion entre l'ensemble des présidents des groupes et la Municipalité et M. Collaud avait précisé que personnellement cela ne lui posait aucun problème d'être un petit peu plus haut. La Municipalité n'a pas de problème avec le changement à CHF 300'000.- et à CHF 75'000.-. Qui peut demander que quand même la Commission des finances intervienne? Si c'est le Conseil communal, il faut la majorité simple, soit la moitié des personnes présentes plus une; le Bureau du Conseil de lui-même, lorsqu'il établit l'ordre du jour, et qu'il y a quelque chose de sensible peut le demander et la Commission technique a aussi la possibilité de le demander. Il existe passablement de garde-fous. Il pense personnellement, qu'il ne faut pas avoir peur de dire que jusqu'à CHF 300'000.- la Commission des finances ne va pas se prononcer. Il y a suffisamment de possibilités pour intervenir le cas échéant. La Municipalité propose d'accepter ces 2 amendements.

• La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

• La discussion est ouverte sur l'amendement lettres c et f.

• La parole n'est pas demandée, la discussion est close et il est passé au vote.

Décision

Par 47 oui, 7 non, 4 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte l'amendement.

• La discussion est ouverte sur le préavis amendé.

• La parole n'est pas demandée, la discussion est close et il est passé au vote sur le préavis amendé.

Décision

Par 47 oui, 8 non, 3 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis amendé N° 86 relatif à la modification de l'article 45, lettre c, du Règlement du Conseil communal, soit:

- de ne pas modifier l'article 45, lettre c.

- d'amender l'article 45, en rajoutant la lettre f, comme suit:

Les préavis excédant CHF 300'000.- ou générant des charges d'exploitations annuelles supérieures à CHF 75'000.-.

PREMIERE LECTURE

9. Préavis municipal N° 88 relatif au dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN).

• La séance est agendée le 14 septembre 2015 à 20h15. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

Premier membre: Larry Sarrasin, Soc. *Membres:* Pierre-Alain Bringolf, GdG – Jean-Marc Jaquier, PLR Patrick Wegmann, UDC – Patrick Uebelhart, Les Verts.

+ la Commission des finances.

• La discussion est ouverte.

• M. Cosandier: relève qu'il est intéressant que les communes se réunissent en tout cas pour des questions financières. Il souhaite que la Commission examine la possibilité d'élaborer un règlement aux conditions cadres fixant le fonctionnement dans ces grandes lignes du processus de fonctionnement, décisions et financement. Les acteurs ne seront pas toujours les mêmes et si des conditions cadres ne sont pas fixées, on risque de s'y perdre dans 2 à 3 ans. Il y a beaucoup de communes, beaucoup de projets, c'est nécessaire.

• M. Cretegy: la Municipalité va très certainement proposer un amendement dans le cadre du DISREN. Actuellement, il y a 2 éléments en gestation au Conseil régional; d'une part le DISREN et d'autre part les statuts qui devraient arriver prochainement devant le Conseil communal. Il y a quelques mois, une Commission du Conseil avait travaillé sur les statuts du Conseil régional pour apporter des remarques du législatif glandois. Dans le cadre du DISREN, pour pouvoir être activé doit réussir à réunir 75% des communes et 75% de l'équivalent/population (pour rappel, le PIR c'était 90%). Il peut y à voir un certain nombre de communes qui ne sont pas actives dans le cadre du DISREN. La problématique qui se passe c'est que lorsque l'on se retrouve pour des validations au Conseil intercommunal, on pourrait avoir des communes qui ont refusé le DISREN et qui finalement participent à des validations concernant des préavis. Le seul moyen pour se sortir de cette problématique et d'inscrire un but optionnel dans le cadre des statuts du Conseil régional et à partir de là, dans ce but optionnel adhérent finalement toutes les communes qui ont accepté le DISREN. Des discussions ont eu lieu avec le Service des communes pour essayer de voir comment pouvait être mis tout cela en place, sachant que les processus de validation allaient commencer. Ce qui est proposé alors est une lettre validée ce jour par le Conseil régional et qui sera envoyée à l'ensemble des communes pour que celles-ci fassent le même amendement sur les conclusions disant ceci: «d'adhérer au but optionnel relatif au dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise DISREN, art. 5a des statuts de l'Association». Parallèlement au moment de l'adoption des statuts, on va proposer un article 5a qui lui traitera de l'existence de la fraction de ce but optionnel. Ce qui veut dire qu'à la fin du chapitre après avoir passé devant l'ensemble des Conseils communaux et généraux de la région, on pourra effectivement désigner très clairement dans une annexe au niveau des statuts la liste des communes qui auront accepté le DISREN et qui de ce fait pourront valider et travailler dans le cadre du but optionnel, ensuite ce document est validé par Conseil d'Etat. C'est une procédure un peu spéciale, mais autorisée par la Loi et c'était la façon la plus simple de procéder. Il y a un amendement celui du DISREN, ensuite le Conseil intercommunal du Conseil régional le 24 septembre va traiter de l'amendement concernant la

question des statuts et à partir de là le préavis concernant les statuts va traiter des statuts préparés par le Conseil régional. L'amendement de la Municipalité sera débattu avec la Commission.

- M. Davoine: s'il a bien compris, on va voter et adhérer à l'article 5a des statuts qui n'existe pas encore? Il en est surpris.
- M. Froidevaux: va dans le même sens. Il est complexe de faire passer des statuts. Que se passerait-il si le DISREN passe et que les statuts avec ce but optionnel sont refusés? Tout tombe en même temps ou cela poserait-il problème pour la mise en œuvre du DISREN?
- M. Creteigny: comprend les interrogations concernant ces dispositions qui font qu'on adhère à l'avance à un but optionnel qui n'existe pas encore. Chronologique et en réalité, la validation du DISREN va se faire qu'en avril ou mai 2016, c'est-à-dire au moment où toutes les communes ont passé devant leur Conseil et qu'il sera présenté devant le Conseil d'Etat, c'est à ce moment-là que la validation se passe. Au niveau des Services des communes, c'est ok à ce moment-là. Si les statuts ne sont pas validés, il se trouve qu'il y a la possibilité, pour autant que le DISREN, lui ait passé, pour le Conseil intercommunal de valider la mise en place d'un but optionnel. Il voit mal une commune refuser de faire partie d'un but optionnel, qui justement définit très clairement ceux qui vont pouvoir valider les décisions concernant le DISREN. Sinon cela veut dire que si l'on refuse cet amendement, on est dans un cas de figure où on accepte que la proportionnalité change de périmètre et s'étend à des communes qui n'ont pas à ce moment-là directement adopté le DISREN.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

10. Préavis municipal N° 89 concernant l'indemnisation des membres de la Municipalité pour la législature 2016-2021.

- Concernant ce préavis, ce sera la Commission des finances qui rapportera.
- La discussion est ouverte.
- M. Cosandier: relève que dans la conférence de presse, les taux de vacation sont relativement importants puisqu'il est fait mention de 500 à 600 heures, cela n'apparaît pas dans le préavis et change complètement la donne. Pour prendre une décision, avoir un peu de recul ou faire des comparaisons; pour avoir les bons chiffres; il a dû faire des calculs. Il y a bien une ligne, mais elle n'est pas très représentative de l'augmentation qui pourrait être demandée. Les taux de vacations arrivent à près de 60% du salaire fixe et il faut ajouter le salaire de base. Il ne dit pas que les municipaux ne méritent pas de recevoir une augmentation; ce qui est dommage, c'est qu'il n'y a pas de transparence dans ce préavis, il a de la peine avec ça. La Municipalité a passé de 5 à 7 membres, il a repris d'anciens préavis et l'on est toujours sur le même pourcentage: 60% du taux d'activité. Certes les dicastères ont été répartis, il y a certainement une explication, mais elle n'est pas non plus dans le préavis; il peut comprendre que les tâches aient augmentés. Si l'on ramène à du 100% de salaire, on est quand même dans des salaires qui "tapent" dans les CHF 137'000.- à 150'000.-. Ce sont des salaires de cadres d'entreprises, il est d'accord, mais il faut relativiser, cela fait du 14% d'augmentation ramené à 5 ans, on se trouve entre 2 et 3%. Il ne pense pas qu'un employé ait autant d'augmentation que cela. Voilà pourquoi il aimerait des explications plus détaillées.
- M. Girardet: trouve ce préavis est très sommaire puisque l'on ne parle essentiellement que de sommes globales. Si au niveau des activités collégiales, il est défini un certain nombre d'heures, au niveau de la gestion des dicastères, c'est très vague et ça ne veut pas dire grand-chose. Il serait important que la Commission des finances soit en possession d'une évolution des heures de travail. Que cela représente-t-il par rapport à la législature précédente? Y-a-t-il un surcroît de travail? Si oui dans quelle proportion? Chaque dicastère a une activité plus ou moins importante avec plus ou moins d'heures. Avec le recul, il y a une estimation qui peut être faite avec des éléments plus précis. Avec le passage de 5 à 7 municipaux, on pourrait penser que cela a fait baisser le temps de travail, mais il semblerait que ce n'est pas le cas; rien sur la base de ce préavis ne permet de le définir. Faire référence aussi à un revenu horaire qui donnerait une meilleure appréciation.

- M. Labouchère: souhaite que la Commission des finances étudie le nombre d'heures de vacances par dicastère et non pas une valeur moyenne totale. A l'époque, il avait été spécifié que le nombre d'heures de vacances ne serait pas 500 x 7, il faut expliquer ces vacances. C'est la première fois que l'on passe à 7 municipaux, il souhaiterait avoir un compte rendu sur ces 7, puisqu'il avait prévu de décharger les 5, cela marche-t-il? Il souhaite aussi que la Commission se penche sur le règlement de la Caisse de pension avec les 19%, savoir si les 3% doivent être additionnés au 16% ou si l'on peut garder à 16%?
- M. Collaud: la Municipalité prend note de toutes ces questions afin de donner le maximum d'informations à la Commission des finances. Les municipaux sont considérés comme des employés au niveau de la ville; ce qui veut dire que les 3%, c'est l'engagement pris par tous les employeurs de verser les 3% pour rattraper la Caisse de pension avec l'objectif 80% minimum en 2050. Pour tous les employés de la commune depuis 2 ans, le rattrapage se paie et comme la commune est notre employeur, nous sommes tous au même tarif et avons passé de 16% à 19%. Le détail sera donné par rapport au nombre d'heures de vacation, grosso modo c'est 3'800 heures par année soit une moyenne de 550 heures. L'ancienne approche avec fixe CHF 40'000.- + 550 heures à CHF 45.- donne une moyenne horaire de CHF 56.-; avec fixe CHF 48'000.- + 550 heures à CHF 50.-, donne CHF 65.-. Donc, le municipal passerait de CHF 56.- à CHF 65.- de l'h. Pour tout ce qui est fait hors vacances, il n'est pas toujours facile de donner des choses précises, chacun ayant une méthode de travail différente.
- M. Dorand: va dans le même sens de ce qu'y a été dit. Pour lui, le préavis 89 est un copié-collé du préavis 93 avec les mêmes justifications qu'il y avait à l'époque, ce n'est pas très intéressant pour les Conseillers. Il serait intéressant d'avoir un tableau comparatif des salaires des municipaux des communes ayant la même taille que Gland; cela peut avantager ou pas la Municipalité et mettre en comparaison les salaires par rapport à la valeur du point d'impôts et l'inflation de ces 5 dernières années.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

AUTRES OBJETS

11. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de Mme Charlotte Gabriel «A bas l'abstentionnisme».

- M. Girardet, rapporteur de la Commission technique, lit les remarques puis les conclusions recommandant d'accepter la réponse municipale.
- La discussion est ouverte.
- M. Cretegy: en lisant le rapport, on a le sentiment que l'affichage sauvage est toléré; hors la Municipalité essaye d'enrayer l'affichage sauvage et c'est une manière pour elle de montrer l'exemple en luttant contre le littering. L'affichage sauvage donc ne sera pas toléré. La Municipalité a demandé à la SGA de faire tout le nécessaire possible pour qu'il puisse y avoir une possibilité d'utilisation déjà pour les fédérales, elle n'a pas encore obtenu de réponse. Les Chefs de liste des partis peuvent appeler la SGA pour savoir si c'est utilisable ou pas et s'organiser. La Municipalité écrira lorsqu'elle saura si c'est utilisable.
- M. Girardet: précise qu'au moment où la Commission s'est réunie, le nombre de panneaux proposés n'était pas connu et la question de l'affichage sauvage pouvait se poser. Si effectivement, il n'y a pas le nombre de panneaux voulus, il souhaite au nom de la Commission, que la Municipalité fasse preuve d'un petit peu tolérance.
- Le président demande à Mme Gabriel si elle est satisfaite de la réponse.
- Mme Gabriel: oui, la réponse lui convient et elle l'accepte.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

A l'unanimité, le Conseil communal accepte la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Gabriel.

DIVERS

12. Nomination d'un délégué au Conseil d'Etablissement primaire et secondaire.

Mme Weber au nom du PLR présente la candidature de Mme Sabine Million-Courvoisier en remplacement de Mme Emilie Chitra.

- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature de Mme Million-Courvoisier est soumise au vote, à main levée.

Résultat

A l'unanimité, Mme Million-Courvoisier est nommée déléguée au Conseil d'Etablissement primaire et secondaire.

13. Nomination d'un membre à la Commission du Plan de zones.

M. Di Felice au nom de l'UDC présente la candidature de M. Patrick Wegmann en remplacement de M. Pascal Regazzoni.

- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature de M. Wegmann est soumise au vote, à main levée.

Résultat

A une large majorité, sans avis contraire, 1 abstention signifiée, M. Patrick Wegmann est élu membre de la Commission du Plan de zones.

14. Nomination d'un délégué au Conseil intercommunal du Conseil régional.

M. Di Felice au nom de l'UDC présente la candidature de M. Patrick Wegmann en remplacement de M. Pascal Regazzoni.

- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature de M. Wegmann est soumise au vote, à main levée.

Résultat

A l'unanimité, M. Patrick Wegmann est nommé délégué au Conseil intercommunal du Conseil régional.

15. Divers + propositions individuelles.

- M. Tacheron: un article paru dans quelques média régionaux au sujet de Publi-Bike à Nyon et en Terre Sainte informe qu'ils ne fonctionneraient pas à satisfaction des mécènes et sponsors, entre autres. Pour les différentes stations glandoises, quelle est la situation?

- M. Rohrer: après sondage, le taux de satisfaction à Gland dépasse le 90%. Il est vrai que ce printemps la situation a été assez difficile avec la direction de Publi-Bike, laquelle n'était pas présente lors d'une assemblée générale, son directeur ayant été licencié 3 jours auparavant. Un nouveau directeur ad' intérim a été nommé et le nouveau commencera en octobre. Les choses vont actuellement dans un sens plutôt positif, mais il n'est pas sûr que Publi-Bike reste partenaire. Il était prévu de passer de 12 à 24 stations et le prix d'une station est toujours de l'ordre de CHF 70'000.- ce qui assez rédhibitoire pour faire une extension correcte de ce réseau.

- M. Lock: est étonné que le Parvis du Temple soit encore utilisé comme parking alors que selon le préavis N° 58 démolition de la Maison Rose et réaménagement d'un parking, il était dit que les places seraient supprimées. Pourquoi cela prend-il autant de temps et quand seront-elles supprimées?
- M. Rohrer: les choses sont en cours. Pour pouvoir les supprimer, il a fallu faire une demande de mise à ban qui vient d'être acceptée. Le marquage des places a été fait, les panneaux ont été commandés et dès qu'ils seront prêts ils seront mis en place.
- M. Froidevaux: dans les communications municipales, il a été dit que les bibliothèques glandoises entraient dans le système RERO, hors toutes les bibliothèques du Canton ont annoncé en mars 2014 qu'elles allaient quitter RERO pour faire leur propre réseau qui entrerait en fonction en 2017. Pourquoi Gland rentre dans un réseau qui est mort dans le canton de Vaud et pourquoi refaire le boulot pour entrer dans un autre réseau?
- M. Uebelhart: la Place de la Gare devient agréable et conviviale avec tous les aménagements faits. Le 19 septembre se tiendra le 2^e Comptoir de la mobilité douce avec possibilité de tester des vélos ou trottinettes électriques, des gyropodes et autres engins du présent et du futur. Il sera possible de faire régler son vélo sur place. Des animations et une petite restauration seront là, venez nombreux.
- M. Di Felice: remercie la Municipalité pour la mise à disposition de Montoly et pour sa présence ainsi que les Conseillers ayant répondu présents lors de sa sérénade du 23 juin. 4 journées portes ouvertes de la Ligne de fortification de la Promenthouse ont été mises sur pied et ont rencontré un grand succès dont celle du 4 septembre où plus de 200 personnes étaient présentes. Pour celles et ceux qui n'ont pas encore pu participer, une journée sera organisée le 10 octobre. Depuis 2011, il est membre du Conseil, a été membre de la Commission des finances et président de ce même Conseil, aussi il annonce sa candidature à l'élection de la Municipalité en 2016.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, le président donne rendez-vous au 8 octobre 2015 à 19h30 et clôt alors la séance de ce soir.

Il est 22h06.

Pour le Bureau du Conseil communal:

Le président:

Daniel Calabrese

La secrétaire:

Mireille Tacheron

Annexes:

Présentation de la séance publique du 2 septembre sur les finances communales de la ville de Gland.

Préavis 86, proposition d'amendement concernant l'article 45 par M. Froidevaux.